

(Container)



2,4-D Amine 500

Herbicide

GROUPÉ	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

Pour l'application dans les cultures de blé, d'orge, de seigle, de maïs, d'asperges, sur les pâturages établis et les grands pâturages libres, les pelouses, et les terres non cultivées pour supprimer certaines mauvaises herbes annuelles et vivaces.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : 2,4-D, présent en tant que sel de diméthylamine
liquide

470 g e.a./L

N° D'HOMOLOGATION 9528 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT **POISON**

CONTENU NET : 205 L

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

IRRITE LA PEAU ET LES YEUX

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Équipement d'application complet (applications terrestre et aérienne)

- Au cours du mélange ou du chargement, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et une protection oculaire (écran facial ou lunettes de sécurité). Rincer les gants avant de les enlever.
- Au cours de l'application, du nettoyage et des réparations, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.
- Les gants ne sont pas obligatoires au cours de l'application si le préposé à l'application se trouve dans un tracteur fermé ou dans la cabine fermée d'un aéronef.
- Les travailleurs doivent aussi se servir d'un système fermé en cas de manipulation de plus de 564 L par jour.

Application au moyen d'équipement aérien

- Les préposés à l'application doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. Il faut aussi porter des gants résistants aux produits chimiques au cours du nettoyage et des réparations.
- Le recours à des signaleurs humains est interdit.

Application au moyen d'un pulvérisateur à rampe

- Les préposés à l'application doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. Il faut aussi porter des gants résistants aux produits chimiques au cours du nettoyage et des réparations.

Application au moyen d'un pulvérisateur portatif

Les préposés à l'application doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, un respirateur et des gants résistants aux produits chimiques.

Se référer à la section Mode d'emploi pour des exigences additionnelles.

MÉLANGE

Système de transfert

Pour les contenants de plus de 20 L, utiliser un système de transfert fermé qui permet d'éviter les déversements pour transférer le produit concentré de tels contenants dans le réservoir de pulvérisation.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et utiliser un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de consommer du tabac ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide s'imprègne dans les vêtements, les enlever immédiatement et les laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements ou les matières absorbantes qui sont imprégnés ou fortement contaminés par le concentré du produit.

- Après avoir utilisé le produit, retirer les vêtements et les laver séparément. Se laver immédiatement et à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Suivre les instructions du fabricant pour laver les vêtements et l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions du genre, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver les vêtements et l'équipement de protection individuelle séparément du linge de la maison.
- Après le travail, retirer les vêtements et prendre une douche avec du savon.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Ce produit peut causer une grave irritation aux yeux. Une surexposition au 2,4-D peut causer de la toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles d'une surexposition comprennent la fatigue, une faiblesse musculaire et les nausées. Traiter selon les symptômes.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

- Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblés.
- Observer les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.
- Ce produit causera des dommages aux autres plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si l'on applique ce produit au moyen d'un pulvérisateur portatif, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins ni ne permettre aux bruines de pulvérisation de dériver vers de telles cultures.
- Ne pas asperger sur les racines nues des arbres et des plantes ornementales.

LESSIVAGE

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les zones où les sols sont perméables (c.-à-d. sols sableux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde.

RUISSÈLEMENT

- Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur l'argile.
- Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.
- La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.
- Pour prévenir le ruissellement associé aux usages domestiques, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivant l'application.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit loin des fertilisants, des semences, des insecticides, des fongicides et autres herbicides destinés à des cultures sensibles au 2,4-D.

UTILISATION

Lorsque le contenant est vide, le rincer trois fois et ajouter l'eau de rinçage au réservoir de pulvérisation. Au cours de l'application, prendre soin d'éviter de contaminer les fossés d'irrigation et les eaux domestiques. Ne pas utiliser de pulvérisateurs ayant contenu du 2,4-D pour appliquer d'autres pesticides sur des cultures sensibles.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NOTE : L'utilisation d'herbicides peut dépendre des conditions locales. Les autorités agricoles provinciales émettent des recommandations selon ces conditions. S'assurer que l'utilisation de ce produit est conforme à tous les règlements applicables.

Si ce produit est exposé à une température au-dessous de 0 °C, le réchauffer jusqu'à une température d'au moins 5,0° C et bien mélanger avant l'utilisation.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Booklet)



2,4-D Amine 500

Herbicide

GROUP	4	HERBICIDE
-------	---	-----------

Pour application dans les cultures de blé, d'orge, de seigle, de maïs, d'asperges, sur les pâturages établis et les grands pâturages libres, les pelouses, et les terres non cultivées pour supprimer certaines mauvaises herbes annuelles et vivaces.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : 2,4-D, présent en tant que sel de diméthylamine
liquide

470 g e.a./L

N° D'HOMOLOGATION 9528 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT **POISON**

CONTENU NET: 205 L

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
IRRITE LA PEAU ET LES YEUX
ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX
ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Équipement d'application complet (applications terrestre et aérienne)

- Au cours du mélange ou du chargement, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et une protection oculaire (écran facial ou lunettes de sécurité). Rincer les gants avant de les enlever.
- Au cours de l'application, du nettoyage et des réparations, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.
- Les gants ne sont pas obligatoires au cours de l'application si le préposé à l'application se trouve dans un tracteur fermé ou dans la cabine fermée d'un aéronef.
- Les travailleurs doivent aussi se servir d'un système fermé en cas de manipulation de plus de 564 L par jour.

Application au moyen d'équipement aérien

- Les préposés à l'application doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. Il faut aussi porter des gants résistants aux produits chimiques au cours du nettoyage et des réparations.
- Le recours à des signaleurs humains est interdit.

Application au moyen d'un pulvérisateur à rampe

- Les préposés à l'application doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. Il faut aussi porter des gants résistants aux produits chimiques au cours du nettoyage et des réparations.

Application au moyen d'un pulvérisateur portatif

Les préposés à l'application doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, un respirateur et des gants résistants aux produits chimiques.

Se référer à la section Mode d'emploi pour des exigences additionnelles.

MÉLANGE

Système de transfert

Pour les contenants de plus de 20L, utiliser un système de transfert fermé qui permet d'éviter les déversements pour transférer le produit concentré de tels contenants dans le réservoir de pulvérisation.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et utiliser un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de consommer du tabac ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide s'imprègne dans les vêtements, les enlever immédiatement et les laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements ou les matières absorbantes qui sont imprégnés ou fortement contaminés par le concentré du produit.
- Après avoir utilisé le produit, retirer les vêtements et les laver séparément. Se laver immédiatement et à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Suivre les instructions du fabricant pour laver les vêtements et l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions du genre, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver les vêtements et l'équipement de protection individuelle séparément du linge de la maison.
- Après le travail, retirer les vêtements et prendre une douche avec du savon.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Ce produit peut causer une grave irritation aux yeux. Une surexposition au 2,4-D peut causer de la toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles d'une surexposition comprennent la fatigue, une faiblesse musculaire et les nausées. Traiter selon les symptômes.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

- Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblés.
- Observer les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.
- Ce produit causera des dommages aux autres plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si l'on applique ce produit au moyen d'un pulvérisateur portatif, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins ni ne permettre aux bruines de pulvérisation de dériver vers de telles cultures.
- Ne pas asperger sur les racines nues des arbres et des plantes ornementales.

LESSIVAGE

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les zones où les sols sont perméables (c.-à-d. sols sableux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde.

RUISSELLEMENT

- Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur l'argile.
- Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.
- La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.
- Pour prévenir le ruissellement associé aux usages domestiques, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivant l'application.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit loin des fertilisants, des semences, des insecticides, des fongicides et autres herbicides destinés à des cultures sensibles au 2,4-D.

UTILISATION

Lorsque le contenant est vide, le rincer trois fois et ajouter l'eau de rinçage au réservoir de pulvérisation. Au cours de l'application, prendre soin d'éviter de contaminer les fossés d'irrigation et les eaux domestiques. Ne pas utiliser de pulvérisateurs ayant contenu du 2,4-D pour appliquer d'autres pesticides sur des cultures sensibles.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NOTE : L'utilisation d'herbicides peut dépendre des conditions locales. Les autorités agricoles provinciales émettent des recommandations selon ces conditions. S'assurer que l'utilisation de ce produit est conforme à tous les règlements applicables.

Si ce produit est exposé à une température au-dessous de 0 °C, le réchauffer jusqu'à une température d'au moins 5,0° C et bien mélanger avant l'utilisation.

MODE D'EMPLOI

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

- NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides), des estuaires ou des habitats marins.
- NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grossière de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application aérienne

NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). Pour réduire la dérive causée par de turbulents tourbillons de bouts d'aile, NE PAS permettre d'espacement de buses le long de la rampe de plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Délai de sécurité

- Pour toutes les cultures : 12 heures suivant l'application
- Pour le maïs (sucré) : 14 jours pour la récolte manuelle.

Application terrestre – terres cultivées

Appliquer entre 50 et 200 L de solution pulvérisable par hectare, selon le type d'équipement utilisé. Se servir de suffisamment d'eau pour obtenir une distribution uniforme. Effectuer la pulvérisation à faible pression (de 200 à 275 kPa) lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active.

Application terrestre – terres non cultivées

Appliquer entre 50 et 1000 L de solution pulvérisable par hectare, selon le type d'équipement utilisé. Se servir de suffisamment d'eau pour obtenir une distribution uniforme.

Préparation de la solution de pulvérisation

Verser la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir de pulvérisation, puis ajouter l'herbicide 2,4-D Amine 500 tout en agitant, puis enfin le reste de l'eau ou de l'huile tout en continuant d'agiter le mélange.

Traitement localisé

Pour le traitement localisé de mauvaises herbes comme les chardons au moyen d'un pulvérisateur à dos, mélanger 0,2 L d'herbicide 2,4-D Amine 500 dans 10 L d'eau. Bien mouiller tout le feuillage. Maximum de 2 applications par année.

Quantité maximale de produit appliqué/jour/personne au moyen d'un pulvérisateur portatif : 5,8 L.

Suppression sélective des mauvaises herbes dans les cultures de petites céréales

Les mauvaises herbes ne sont pas toutes sensibles également à l'herbicide 2,4-D Amine 500 et ce ne sont pas tous les types qui peuvent être supprimés des cultures de façon satisfaisante. La quantité de l'herbicide 2,4-D Amine 500 nécessaire dépendra de la sensibilité et de la tolérance des cultures vis-à-vis la dite quantité. Voir le tableau 1. Maximum d'une application par année.

Blé, orge et seigle

Appliquer du stade de 3 feuilles complètes (15 cm de haut) jusqu'au début du stade de la feuille paniculaire. Pour éviter des dommages aux cultures, ne pas traiter au cours des stades de gonflement et de floraison. Traiter le blé d'hiver et le seigle d'automne au début du printemps, soit dès que les mauvaises herbes apparaissent et avant que les cultures ne soient à la phase d'épiage.

Tableau 1 Quantités suggérées d'herbicide 2,4-D Amine 500 pour la suppression des mauvaises herbes dans les cultures de céréales (sans contre-ensemencement de légumineuses)

Mauvaises herbes	Stade de la mauvaise herbe État de la température	Taux L/ha	Hectares traités/20L
Mauvaises herbes sensibles telles que : moutarde (sauf des chiens et tanaïse verte), bardanette épineuse, bardane, lampourde glouteron, prêle des champs, tabouret des champs, salsifis majeur, laitue scariole, cranson dravier, kochia, chénopode blanc plantain, herbe à poux, ansérine de Russie, bourse-à-pasteur, tournesol annuel, mélilot, vesce, radis sauvage	Semis (de 2 à 4 feuilles) en croissance rapide	700 mL	28
	En bourgeon Temps sec et frais Grave infestation	1,1 L	18
Mauvaises herbes difficiles à éliminer telles que : armoïse bisannuelle, patience crépue, pissenlit, moutarde des chiens, lépidie des champs, galinsoga cilié, liseron des haies, renouée persicaire, chénopode glauque, amarante à racine rouge, soude roulante, renouée, laiteron potager, tanaïse, sarrasin de Tartarie, amarante blanche, laitue bleue*, chardon des champs*, liseron des champs*, euphorbe érule*, laiteron des champs*	Semis (de 2 à 4 feuilles) en croissance rapide	1,25 [♦] L	16
	En bourgeon Temps sec et frais Grave infestation	1,75 [♦] L	11

♦ Suppression des parties épigées seulement.

♦ Les taux plus élevés peuvent causer des malformations et ralentir la croissance. Ce sera cependant compensé par un rendement relativement supérieur dû à la présence de moins de mauvaises herbes.

Délai à respecter avant la récolte

- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.

Maïs

Maximum d'une application par année.

Émergence : Utiliser 1,27 L d'herbicide 2,4-D Amine 500 entre la première levée et lorsque les plants sont 15 cm de haut.

En postlevée : Traiter avec 0,5 L à 1,1 L/ha lorsque les plants sont entre 15 cm et 20 cm de haut et que la plupart des mauvaises herbes ont germé mais qu'elles sont encore au stade de semis. Se servir de buses à jet dirigé pour éviter d'avoir de la bouillie de pulvérisation sur les feuilles de maïs. Ne pas cultiver avant au moins 2 semaines après le traitement.

Délai à respecter avant la récolte

- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.

Asperges

Traiter les asperges à l'herbicide 2,4-D Amine 500 juste avant l'apparition des premiers turions. Utiliser 3,5 L/ha. On peut répéter le traitement à la fin de la saison de coupe.

Graminées établies - Est du Canada

Pour la suppression de la barbarée vulgaire et autres mauvaises herbes annuelles d'hiver sensibles, appliquer à raison de 2,0 L d'herbicide 2,4-D Amine 500 /ha. Effectuer l'application au début de l'automne.

Délai à respecter avant la récolte

- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.

Pâturages et grands pâturages établis – Ouest du Canada

Pour supprimer les vivaces ou les annuelles hivernales sensibles, pulvériser à raison de 1,1 à 2,0 L/ha d'herbicide 2,4-D Amine 500 avant que les légumineuses et les graminées n'aient commencé à croître au printemps. Maximum de 2 applications par année.

Délai à respecter avant la récolte

- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.

Suppression des mauvaises herbes dans le gazon

Pour les pelouses et autres zones de gazon, utiliser 2,25 L d'herbicide 2,4-D Amine 500 dans au moins 450 L d'eau.

- Ce produit n'est efficace que s'il est appliqué sur les feuilles de mauvaises herbes en croissance active. Ce produit n'empêchera pas l'apparition de nouvelles mauvaises herbes – n'appliquer que lorsqu'il y a présence de mauvaises herbes.
- NE PAS effectuer plus que deux traitements généralisés par saison. Ceci ne comprend pas les traitements localisés.
- Si la population des mauvaises herbes ne justifie pas un traitement généralisé (p. ex. la pelouse au complet), envisager des traitements localisés ne visant que les zones à mauvaises herbes.
- NE PAS effectuer d'application par voie aérienne.
- NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, coulées, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides), des estuaires ou des habitats marins.
- NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.
- NE PAS appliquer sur les racines exposées d'arbres ou de plantes ornementales.
- Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grossière de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers).
- La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

Délai de sécurité après traitement pour le gazon

Ne permettre à personne (autres que l'opérateur) ni aux animaux de compagnie de se trouver dans la zone de traitement au cours de l'application. Ne pas retourner dans les zones traitées avant que la bouillie de pulvérisation ne soit complètement sèche

Fréquence maximale d'application sur le gazon

Pour obtenir une bonne gestion du gazon/de la pelouse, deux applications par année par site de traitement sont normalement adéquates. Ceci ne comprend pas les traitements localisés.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES SUR LES TERRES NON CULTIVÉES

Pour supprimer les mauvaises herbes de taille plus haute sur les sites non cultivés tels que terrains vagues, vaines clôtures, bords de route, emprises (chemins de fer, hydro, chaussées, autoroutes, pipelines, parcs de stockage industriels), appliquer suffisamment de bouillie de pulvérisation pour mouiller tout le feuillage à fond. Utiliser entre 2,5 et 4,75 L d'herbicide 2,4-D Amine 500 par hectare. Maximum de 2 applications par année. Les mauvaises herbes à racines profondes comme la renouée et le chardon des champs peuvent exiger des applications répétées à mesure qu'elles réapparaissent.

Quantité maximale de produit appliqué/jour/personne au moyen d'un pulvérisateur portatif : 5,8 L.

Délai à respecter avant la récolte

- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.

APPLICATION AÉRIENNE GÉNÉRALISÉE

Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION EN CAS D'APPLICATION AÉRIENNE (sur les céréales, le maïs, les pâturages, les grands pâturages et les terres non cultivées)

- NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/h. Ne pas épandre par temps mort près des plantes sensibles. Un « nuage » de gouttelettes en suspension peut dériver sur celles-ci lorsque le vent se lève. N'appliquer que lorsque le vent souffle dans la direction opposée à la culture, de la plantation brise-vent ou du jardin vulnérables.
- Appliquer au moins 30 L de solution pulvérisable par hectare, que l'application se fasse par aéronef à voilure fixe ou par hélicoptère. Le niveau de pression de la rampe doit être de 235 kPa ou moins. Ne pas placer les buses là où la solution pulvérisée pénétrera dans les tourbillons de bouts d'aile.
- Ne pas se servir de signaleurs humains.
- Éviter la dérive du brouillard de pulvérisation : N'effectuer les applications que s'il n'existe que peu ou pas de risques de dérive du brouillard de pulvérisation. Les petites quantités de brouillard, pouvant être invisibles, peuvent causer des dommages aux cultures sensibles et aux habitats sensibles non visés. Choisir une méthode pour détecter les mouvements de l'air, les conditions du temps ou les inversions de température (air stable) ; utiliser notamment des ballons ou une colonne de fumée à l'endroit ou près de l'endroit où on pulvérise la bouillie ou installer un générateur de fumée sur l'équipement de pulvérisation. Si la fumée s'étend sous forme de couches ou indique un risque potentiel de dérive, ne pas pulvériser.
- Zones tampons : Des zones tampons appropriées doivent être délimitées entre la zone traitée et les habitats aquatiques, ainsi qu'entre la zone traitée et les habitats fauniques importants.

Plantes sensibles

Les légumes, fleurs, raisins, arbres fruitiers et autres plantes utiles sont sensibles au 2,4-D, même en quantité négligeable. Faire bien attention de ne pas effectuer de pulvérisation sur ce type de plantes ni de laisser les bruines dériver sur elles au cours de leur période de croissance ou de dormance. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive. À des températures plus élevées, la vaporisation peut endommager les plantes sensibles poussant à proximité.

Ce produit peut causer des dommages aux pelouses ou aux pâturages s'il est appliqué avant que le gazon ne soit bien établi. De plus, la plupart des légumineuses seront endommagées ou supprimées.

ZONES TAMPONS SERVANT À PROTÉGER LES HABITATS TERRESTRES SENSIBLES

Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants ne nécessitent pas de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos, traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Les plans d'eau saisonniers nécessitent des zones s'ils contiennent de l'eau au moment de l'application. Les plans d'eau qui ne se remplissent pas sur une base annuelle ne nécessitent pas de zones tampons.

Pour l'application sur des emprises, une zone tampon pour protéger les habitats terrestres sensibles n'est pas requise. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vitesse du vent lente) et à l'équipement d'application (p. ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert). Les applicateurs doivent toutefois observer les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Tableau des zones tampons

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :					
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres	
			moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m		
Pulvérisateur agricole	Pelouses		1	0	1	0	1	
	Pâturages, grands pâturages libres, terres non cultivées (y compris emprises ♦)		1	0	1	0	2	
	Aérienne	Pâturages, grands pâturages libres	Aéronef	1	0	1	0	60
Hélicoptère			1	0	1	0	50	
Terres non cultivées (y compris emprises♦)		4,8 L/ha	Aéronef	1	0	1	0	150♦
			Hélicoptère	1	0	1	0	80♦
		9,5 L/ha	Aéronef	2	0	2	0	225♦
			Hélicoptère	1	0	1	0	100♦

♦ Pour l'application sur les emprises, des zones tampons pour protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requis.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre [fin ou moyen ou grossier] de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide 2,4-D Amine 500, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide 2,4-D Amine 500 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide 2,4-D Amine 500 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées